

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/01

OBJET : Programme d'actions culturelles - Budget primitif pour 2009.

RÉSUMÉ : Ce rapport présente les propositions budgétaires 2009 concernant le programme « Actions culturelles ».

En fonctionnement, elles s'élèvent à un montant total de 7 509 235 €, soit une diminution de 2,1% par rapport au Budget Primitif 2008.

En investissement, sont soumises à votre approbation l'ouverture de quatre autorisations de programme d'un montant global de 374 780 € et 1 650 000 € de crédits de paiement qui permettront de favoriser les présences artistiques sur le territoire, soutenir les initiatives locales et territoriales, mettre en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques et continuer ainsi à réduire les inégalités territoriales et favoriser l'accès du plus grand nombre d'habitants du département à l'offre culturelle.

Je vous propose ci-après les objectifs 2009 de notre politique culturelle et artistique et les crédits nécessaires à leur réalisation permettant ainsi de poursuivre les actions que nous souhaitons mener pour le développement culturel et artistique de la Seine-et-Marne.

C'est ainsi que la répartition de ce budget permettra entre autres de renforcer le soutien aux lieux de diffusion, accueillir en résidence quatre à cinq équipes artistiques nouvelles, signer six contrats de missions et d'objectifs dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, soutenir la création dans les différents champs artistiques, maintenir l'accompagnement des festivals et manifestations sur tout le territoire départemental.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme «actions culturelles ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres actions culturelles	2 666 832
Compagnies Artistiques Professionnelles	384 000
Décentralisation enseignements artistiques	916 000
Festivals et manifestations	430 343
Culture du Cœur	50 000
Communication Culturelle	57 000
Subvention Act'Art	1 591 670
Etudes et Recherches	10 000
Cotisations Adhésions	6 510
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	6 112 355

Les opérations existantes en 2008 voient pour la plupart, leurs crédits reconduits en 2009.

Les opérations qui voient leurs crédits augmentés en 2009 sont les suivantes : lieux d'expressions culturelles et artistiques, lieux de proximité, lieux de musiques actuelles et cinéma. Ces augmentations sont financées par redéploiement de crédits sur notamment les :

- Subventions en faveur des manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local qui diminuent de 43 832 €
- Et les subventions en faveur des pratiques amateurs (opération «autres actions culturelles») en baisse de 83 600 €

En effet, compte-tenu des évaluations réalisées par la Direction des Affaires Culturelles, il est apparu que ces politiques

- anciennes pour les pratiques amateurs (1993, 2000 et 2001) ne sont plus en adéquation avec le développement des politiques départementales qui visent à structurer l'offre culturelle locale
- plus récentes pour les manifestations (2006) qui demandent après trois années d'application à être précisées.

Vous trouverez ci-dessous détaillés les éléments d'information qui vous permettront d'apprécier l'ensemble de ces opérations.

**1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – AUTRES ACTIONS CULTURELLES :
2 666 832 €**

Au titre de l'exercice 2008 c'est un crédit de 2 562 600 € qui avait été réservé au budget primitif à cette opération.

1-1 AUTRES ACTIONS CULTURELLES : **1 919 775 €**

Il s'agit ici d'apporter notre soutien aux lieux d'expressions culturelles et artistiques, au secteur socio-éducatif et socioculturel ainsi qu'à des actions diverses.

Le crédit prévu pour ces « autres actions culturelles » au budget primitif 2009, s'élève à 1 919 775 € contre 1 826 800 € au budget primitif 2008, soit une progression de 5%. Cette augmentation s'explique par notre soutien en faveur des lieux d'expressions culturelles et artistiques (LECA), qui tient compte cette année de deux lieux supplémentaires (Saint Fargeau Ponthierry et Pontault Combault), ainsi que notre soutien aux lieux dits de proximité que sont les maisons des jeunes et de la culture, les maisons pour tous ou encore les centres socioculturels.

1 400 000 € sont réservés aux associations et 519 775 € aux communes ou structures intercommunales.

1-1-1 Lieux d'expressions culturelles et artistiques :

Notre Assemblée a adopté en juin 2005 de nouvelles modalités d'octroi des aides départementales en faveur des lieux d'expressions culturelles et artistiques pour porter l'intervention financière départementale maximale à 14,5 % du budget global de la structure (tel que retenu par le Département), décomposé en trois parts.

Ces aides font l'objet de conventions triennales qui fixent les modalités du partenariat entre les parties et précisent notamment le contenu culturel et artistique du projet développé par ces lieux.

Aujourd'hui, 20 lieux associatifs ou municipaux sont subventionnés. Les centres culturels des communes de Saint Fargeau-Ponthierry et de Pontault-Combault en cours de construction ou de réhabilitation pourraient entrer dans le volet « préfiguration » et s'inscrire dans cette politique dès 2009.

PRECISIONS DES CRITERES :

Par ailleurs, après trois ans d'application de cette politique il apparaît nécessaire de préciser certains critères afin que notre soutien auprès de ces structures reste le plus efficient possible :

- le contrôle de l'affectation proportionnelle des aides du Conseil général aux budgets alloués par les communes ou intercommunalités à l'action culturelle et à la diffusion, conformément à leur destination,
- l'accompagnement des lieux en préfiguration,
- l'usage de la 3^{ème} part,
- l'accompagnement des structures qui participent au dispositif « collèges au cinéma »,

Ces précisions de critères feront l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote d'une séance de l'Assemblée Départementale dans le courant de l'année 2009.

C'est un crédit de **1 636 000 €** que je vous propose d'inscrire en faveur de cette politique départementale et poursuivre ainsi les orientations votées par notre Assemblée soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2008.

1-1-2 Secteur socio-éducatif et culturel :

Ce secteur est dense en Seine-et-Marne : près de 450 associations, réparties dans l'ensemble du département. Il est divisé en deux groupes :

- Le secteur socio-éducatif

La majeure partie d'entre elles est animée par des bénévoles et propose des activités diverses sous forme d'ateliers, de sorties culturelles ou encore de manifestations telles que des expositions, des soirées à thème, des fêtes de communes... D'autres sont à l'origine de projets en partenariat, qui dépassent le simple cadre communal : salons nationaux (philatélie, coupe de France de photographie, championnats (scrabble), ateliers artistiques itinérants sur le pays Provençois en direction des jeunes et des adolescents).

- Les lieux de proximité

Les lieux de proximité regroupent les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les Maisons Pour Tous (MPT) et les centres socioculturels que le Département soutient dans le cadre de sa politique en faveur des lieux dits de proximité.

En 2008, dix neuf structures ont bénéficié du soutien du Département (contre 14 en 2007) pour développer un projet artistique d'une durée de trois ans. Pour 2009, de nouveaux projets de structures sont à l'étude.

Le crédit réservé en faveur de ce secteur, en 2008, s'élève à **283 775 €** (contre 268 300 € en 2007), soit une augmentation de 5,8%. Il se répartit en 110 775 € pour les associations socio-éducatives et culturelles et 173 000 € pour les lieux de proximité.

1-2 MUSIQUE ET DANSE : 538 207 €

Le crédit que je vous propose d'inscrire au projet de budget 2009 pour notre politique musicale et chorégraphique s'élève à 538 207 € contre 576 350 € en 2008

L'enveloppe financière que je vous propose de voter en faveur de la musique et de la danse d'un montant de 538 207 € tient compte d'un effort particulier d'un montant de 19 857 € destiné à poursuivre notre soutien en faveur des lieux dédiés aux musiques actuelles ainsi qu'au réseau départemental Pince Oreilles.

Pour 2009, l'enveloppe en faveur de la musique et de la danse se répartit en 468 000 € réservés aux associations et 70 207 € pour les communes ou structures intercommunales.

1-2-1 Les pratiques amateurs :

La diversité de la vie musicale conduit le Département à porter son attention au développement des pratiques amateurs, par une aide au fonctionnement et aux activités des associations dans les domaines suivants : chorales, harmonies batteries fanfares, Fédérations musicales, Associations musicales et chorégraphiques diverses, Formations orchestrales, Associations des Amis des Orgues.

Une réflexion est actuellement en cours afin de définir de nouveaux critères d'attribution de nos aides dans ce secteur. En effet, l'adoption du schéma départemental des enseignements artistiques par notre Assemblée conduit à rendre cohérentes l'offre d'enseignement avec les pratiques amateur.

Pour l'exercice 2009 c'est un montant de crédits de **99 350 €** (contre 167 350 € en 2008) que je vous propose d'inscrire en faveur de la pratique amateur. La réflexion qui va être menée en cours d'exercice sur ces pratiques devrait conduire à de nouvelles modalités d'octroi des aides départementales.

1-2-2 Les Scènes de Musiques Actuelles :

Deux types d'équipements sont concernés par la politique départementale votée par notre Assemblée en 2002 en faveur des scènes de musiques actuelles :

- les lieux totalement dédiés aux musiques actuelles (Chelles, Magny-le-Hongre, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple) dont l'activité couvre l'ensemble du dispositif sensibilisation, formation, information, accompagnement pré-professionnalisant et diffusion.
- les lieux partiellement dédiés sont pour la plupart des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C). Les musiques actuelles représentent une partie de leur activité. Ainsi, ces lieux développent quelques axes du dispositif sensibilisation, formation, information, accompagnement pré-professionnalisant et diffusion.

Pour 2009, c'est un crédit de **293 857 €** que je vous propose d'affecter à cette politique. L'augmentation de 29 857 € par rapport à l'exercice 2008 porte exclusivement sur le soutien aux lieux totalement dédiés qui ont développés leurs activités, les publics touchés ainsi que les actions de formations et de soutien aux groupes « en devenir ».

Un travail de réflexion est en cours pour une modification des critères de subvention au regard de l'évolution de ce secteur. Il est prévu que ce travail aboutisse en 2009 et des propositions concrètes vous seront soumises lors d'une prochaine séance.

1-2-3 ProQuartet

Le soutien du Département vise à encourager l'activité d'expression et de diffusion artistique de l'Association en Seine-et-Marne.

Pour 2009 je vous propose de reconduire le crédit voté en 2008 soit, **145 000 €**.

Un rapport spécifique vous sera soumis au cours d'une prochaine séance afin de vous présenter les modalités d'intervention du Département en fonction de l'évolution du projet de cette association ainsi que des engagements financiers des autres partenaires (DRAC, Région, Ville).

1- 3 THEATRE : 25 350 €

Les pratiques amateurs :

La pratique théâtrale amateur concerne des associations réunies sous forme de compagnies ou d'ateliers-écoles,

Pour mener à bien l'ensemble de notre politique en faveur du secteur théâtral en 2009, je vous demande d'inscrire un crédit de **25 350 €** au budget départemental (contre 30 450 € en 2008), au bénéfice des associations à hauteur de 20 000 € et des communes ou structures intercommunales à hauteur de 5 350 €.

Une réflexion est actuellement en cours afin de définir de nouveaux critères d'attribution de nos aides dans ce secteur. En effet, l'adoption du schéma départemental des enseignements

artistiques par notre Assemblée conduit à rendre cohérentes l'offre d'enseignement avec les pratiques amateur.

1- 4 ARTS PLASTIQUES : 173 500 €

La politique du Département en faveur des arts plastiques se caractérise par un soutien à la diffusion, aux pratiques amateurs et à la sensibilisation à l'art contemporain.

Au total pour l'ensemble du secteur c'est un crédit global de **173 500 €** que je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009. Sur cette somme, 12 500 € seront réservés aux communes ou structures intercommunales et 161 000 € aux associations.

1- 4- 1 Soutien au Centre Photographique d'Ile de France :

Ce centre d'art bénéficie depuis plusieurs années du soutien de notre Assemblée aux côtés de la Commune de Pontault Combault, mais également de l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France) et de la Région Ile-de-France.

Pour 2009, je vous propose de reconduire la subvention votée en 2008 et d'inscrire un crédit de 68 000 € au budget primitif en faveur du centre photographique d'Ile-de-France de Pontault-Combault.

1- 4- 2 Soutien à l'association « Artévie » :

Cette association bénéficie depuis plusieurs années du soutien de notre Assemblée pour l'organisation des Rencontres Internationales d'Art contemporain.

Depuis 2008, son projet s'est considérablement développé dans le Sud Seine-et-Marne ce qui nous a amené à établir notre partenariat sur la base d'un contrat d'objectifs 2008- 2009 – 2010-

C'est une subvention d'un montant de 60 000 € qui a été allouée à l'association « Artévie » en 2008 pour l'ensemble de ses activités. Pour 2009 et conformément au contrat d'objectifs signé le 3 octobre 2008, je vous propose de reconduire cette somme.

1- 4- 3 Aide aux pratiques amateurs et à l'organisation d'expositions :

Près de quatre vingt associations sont répertoriées auprès de la Direction des Affaires Culturelles. Elles proposent aux enfants, adolescents et adultes des activités multiples qui prennent la forme d'ateliers ou de stages.

C'est un crédit de **40 000 €** que je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009 en faveur de ce volet de l'aide départementale. 10 000 € seront réservés aux communes ou groupements de communes et 30 000 € aux associations.

1- 4- 4 Soutien aux conférences d'histoire de l'Art :

L'Association « Connaissance de l'Art Contemporain » propose aux communes d'Ile-de-France un programme de conférences d'histoire de l'art et assure la communication de cette prestation. En Seine et Marne, ce sont les communes de Lagny sur Marne, Chelles, Pontault Combault, Montereau Fault Yonne, Meaux, Provins, Melun, Coulommiers, Lésigny et Sénart qui bénéficient de ce cycle de conférence.

Je vous propose en conséquence, de reconduire l'inscription d'un crédit de **5 500 €** au budget primitif 2009 pour la communication liée à l'organisation des cycles de conférences dans le département.

1- 5 CINEMA : **10 000 €**

La politique départementale en faveur des investissements cinématographiques incite au regroupement des exploitations pour optimiser le maillage du territoire d'une part et, d'autre part, pour développer des projets culturels territorialisés.

Dans ce cadre, il a voté des aides en investissement à deux projets cinématographiques en cours : « le Plateau de Brie » et le Projet « Sud Seine et Marne ».

Compte tenu de l'avancement de ces deux projets, la mise en place d'un projet culturel de territoire est imminente (programmes mutualisés, actions culturelles, organisation d'un festival...)

C'est un crédit de **10 000 €** que je vous propose de voter au budget primitif 2009 afin de concrétiser les premières actions qui devraient être mises en place.

2. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMPAGNIES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES : 384 000 €

Une soixantaine de compagnies artistiques professionnelles est recensée en Seine-et-Marne et est susceptible de bénéficier d'une aide selon les critères votés par notre assemblée le 29 juin 2007 :

- soutien à la production artistique : 14 compagnies artistiques professionnelles ont bénéficié d'une aide à la création,
- soutien aux résidences culturelles et artistiques territoriales : 10 compagnies professionnelles ont développé des résidences en 2008,
- soutien à l'action culturelle : 6 compagnies professionnelles ont bénéficié d'une aide à l'action culturelle.

Pour 2009, les résidences culturelles et artistiques seront développées. D'ores et déjà, la Commune de Fontainebleau souhaite s'associer à la compagnie « la Péniche Opéra » qui propose une résidence dans la Ville et le Pays de Fontainebleau.

Ce projet est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France, la Commune de Fontainebleau.

La Commune de Saint Fargeau Ponthierry souhaite également accueillir deux compagnies en résidence.

En outre, il conviendra en 2009 de préciser les critères en faveur des compagnies artistiques professionnelles sur ce sujet et notamment l'extension des résidences artistiques aux lieux de musiques actuelles, la redéfinition des modalités de financement des différents types de résidences.

S'agissant du soutien à l'action culturelle, davantage de compagnies pourraient en bénéficier et devraient en faire la demande en 2009.

Pour 2009, je vous propose d'inscrire au budget primitif un crédit de 384 000 €, identique à celui ouvert en 2008, pour soutenir les présences artistiques dans le territoire seine et marnais et l'activité des compagnies professionnelles. Sur cette somme, 157 000 € seront affectés aux communes ou structures intercommunales et 227 000 € aux associations.

3. DECENTRALISATION – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : 916 000 €

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a, au cours de sa séance du 26 octobre 2007, adopté à l'unanimité le schéma départemental des enseignements artistiques et au cours de cette même séance adopté de nouveaux critères de subvention.

Le schéma départemental des enseignements artistiques est dorénavant le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les collectivités et les structures en charge d'un enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique en Seine-et-Marne, si elles souhaitent bénéficier d'un soutien départemental.

Les contrats d'objectifs territoriaux des enseignements artistiques définis avec les communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations permettent de garantir la réalisation progressive du schéma départemental et par la même la qualité territoriale, pédagogique et tarifaire de l'offre artistique pour tous.

Une première évaluation des contrats triennaux en cours (fin 2009 début 2010) devra permettre d'ajuster les stratégies territoriales.

En 2008, les six contrats d'objectifs suivants ont été signés :

- La communauté de communes du Pays Fertois,
- La communauté de communes de Marne et Chantereine
- La communauté de communes de Moret Seine et Loing
- Le San de Sénart et les écoles de musique du territoire sénartais
- La commune de Bussy Saint Georges
- La communauté de communes du Provinois et l'école de musique du Provinois

Pour 2009, 6 contrats pourraient être signés. Il s'agit de:

- la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire qui a décidé dernièrement de mettre en œuvre les préconisations de l'étude réalisée sur son territoire en 2003
- le bassin de vie de Coulommiers dont l'étude sera achevée début 2009
- la communauté de communes des Pays de Bière
- le Pays Créçois
- le SAN du Val d'Europe
- La Ville Nangis

Enfin les 8 études suivantes pourraient être réalisées débouchant ainsi en 2010 sur autant de contrats d'objectifs :

- Etude sur le Pays de Meaux
- Etude sur le canton de Fontainebleau
- Etude sur le San du Val Maubuée

- Etude sur le Bassin de Vie de la Brie Centrale
- Etude sur le canton de Tournan en Brie (incluant le conservatoire Couperin)
- Etude sur les cantons de Donnemarie Dontilly et Bray sur Seine
- Etude sur le canton de Montereau Fault Yonne
- Communauté de Communes de l'Orée de la Brie

C'est un crédit de 916 000 € que je vous demande d'inscrire au budget primitif 2009 en faveur des enseignements artistiques. 429 100 € seront réservés aux associations, 64 000 € aux autres établissements publics locaux et enfin 422 900 aux communes ou structures intercommunales.

4. FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES : 430 343 €

La diffusion culturelle et artistique en Seine-et-Marne regroupe des manifestations très diversifiées en faveur de la musique de répertoire (baroque, classique, romantique, contemporaine) des musiques actuelles, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, du cinéma ou pluridisciplinaires.

Pour assurer aux organisateurs un soutien pertinent et équitable, et pour permettre le développement de festivals à la qualité et au rayonnement accrus, notre Assemblée a voté le 23 juin 2006 des critères d'octroi en faveur de deux catégories d'évènements : les festivals et les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local.

Depuis le vote de cette politique, 24 festivals ont bénéficié du soutien du Département en 2008 contre 23 en 2007. Concernant les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local 47 ont été soutenues en 2008 contre 54 en 2007.

En 2008 c'est un crédit de 571 810 € que nous avons réparti en faveur des festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local dont 429 221 € en faveur des festivals (contre 352 532 € en 2007) et 142 589 € aux manifestations (contre 138 577 € en 2007).

Les trois années d'application de cette politique départementale font ressortir la nécessité de préciser les critères votés en juin 2006 de manière à ce que le soutien du Département soit un moyen d'accompagner le développement qualitatif des festivals et manifestations, portant notamment sur la qualification des manifestations, celle des organisateurs, la lisibilité du soutien apporté par le Conseil général, le rapport aux Collectivités locales. Ces précisions feront l'objet d'une délibération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale dans le courant de l'année 2009

Pour 2009, c'est un crédit de 430 343 € (contre 474 175 € au BP 2008) que je vous propose d'inscrire au budget primitif en faveur de cette opération. Sur cette somme 280 343 € seront inscrits au bénéfice des associations et 150 000 € au bénéfice des communes ou structures intercommunales.

5. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE CULTURES DU CŒUR : 50 000 €

L'association nationale « Cultures du Cœur » créée en 1998 a pour vocation de lutter contre l'exclusion en oeuvrant pour l'ouverture de la culture et du sport à tous et en particulier aux personnes qui en sont exclues.

L'antenne Seine-et-Marnaise à été créée le 29 juin 2006. L'essentiel de l'activité 2008 a consisté à développer, renforcer et animer le réseau départemental de relais sociaux et de partenaires culturels et sportifs.

Au 1^{er} septembre 2008, 231 relais sociaux sont actifs (contre 192 en 2007) ce qui représente une progression de 20%.

Sur les 19 759 invitations offertes en Seine-et-Marne sur la période janvier-août 2008 (dont 8 966 places pour les 5 musées départementaux), 2 413 ont été utilisées contre 1397 en 2007.

Sur les 2437 invitations utilisées en Ile-de-France, 1570 l'ont été par le réseau seine et marnais (contre 1397 en 2007) soit près de 64,5%.

Comme en 2007, l'offre théâtrale a été la plus utilisée, suivie par le sport, le patrimoine, le cinéma et la musique.

La première convention triennale d'objectifs et de moyens ayant été adoptée par notre Assemblée le 23 juin 2006 pour les années 2006, 2007 et 2008, il convient d'en établir une nouvelle qui définira les modalités de notre partenariat pour les années 2009-2010 et 2011. Elle sera soumise à votre approbation au cours d'une Séance en 2009 accompagnée d'un rapport spécifique dans lequel vous seront développées de manière plus précise l'activité 2008 de l'antenne départementale de Cultures du Cœur.

Afin de permettre à l'association d'atteindre ses objectifs 2009, objectifs conjointement fixés avec le Département je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009 la reconduction du crédit 2008 soit 50 000 €

6. COMMUNICATION CULTURELLE : 57 000 €

Le Département édite chaque année « Cultures d'Eté », un supplément de Seine-et-Marne Magazine consacré aux manifestations et festivals culturels programmés au cours de l'été organisés ou soutenus par le Département, afin de permettre aux seine-et-marnais d'identifier les événements se déroulant sur le territoire pendant la période estivale.

Afin de reconduire cette action, je vous propose d'inscrire un crédit de **57 000 €** sur le programme « actions culturelles », en augmentation par rapport à 2008 pour tenir compte des coûts du nouveau marché public dans le cadre duquel est réalisée cette édition.

7. ASSOCIATION ACT'ART : 1 591 670 €

Conformément au rapport spécifique concernant Act'Art qui vous sera présenté au cours de cette même séance,

Je vous propose d'inscrire un crédit de 1 591 670 € au budget primitif 2009 en faveur d'Act'Art – en diminution de 15 000 € par rapport à celui inscrit en 2008.

8. ETUDES ET RECHERCHES : 10 000 €

Je vous propose de voter un crédit de 10 000 € au budget primitif 2009 sur l'opération « études et recherches », pour les études de marché cinématographique ainsi que toute autre étude sur la faisabilité d'équipements culturels et artistiques que le Département pourrait réaliser cette année.

9. COTISATIONS – CONCOURS DIVERS : 6 510 €

Il me paraît opportun pour 2009 de renouveler l'ensemble de nos adhésions aux organismes suivants :

Association pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC),

Fédération Nationale des Communes pour la Culture,

Association « Territoires et Cinéma ».

Et d'adhérer à l'association « les rencontres » Association des villes et régions de la grande europe pour la culture.

Pour ce faire, je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009 la somme de **6 510 €** correspondant au montant des cotisations à acquitter.

I – 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses sur l'autorisation d'engagement 2007 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Autres actions festival départemental	2007	4 407 714	1 396 880
Total des CP 2009			1 396 880

FESTIVAL DEPARTEMENTAL :

La première édition du festival Dépayz'Arts, dont la direction artistique et technique est assurée, dans le cadre d'un marché public, par la société Made In Productions, s'est déroulée du 27 au 31 décembre 2008. Avec près de 25 000 spectateurs sur cinq jours et cinq sites, dont environ 12 000 à Fontainebleau pour la nuit du 31 décembre, cette première édition couronnée de succès a démontré l'intérêt de la population seine-et-marnaise, ainsi que l'attractivité touristique, du concept de Dépayz'Arts qui allie exigence artistique et découverte du patrimoine départemental sous toutes ses formes.

La deuxième édition de Dépayz'Arts sera organisée, en 2009, sur la partie nord du territoire seine-et-marnais. Dans cette perspective, les crédits de paiement ouverts pour l'exercice sur l'autorisation d'engagement adoptée en 2007 s'élèvent à **1 396 880 €**.

Le total des crédits de paiement 2009 sur le programme « Actions culturelles » s'élève à **7 509 235 €** pour les dépenses de fonctionnement.

II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**1 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Restauration des orgues Meaux, Melun et Montereau	74 780	0
Scène Musiques Actuelles : Préfiguration d'une scène à la Malt de Tournan	100 000	50 000
Lieux de fabrique artistique	150 000	50 000
Aide acquisition et renouvellement de matériel	50 000	25 000
Total de l'AP de dépenses 2009	374 780	125 000

RESTAURATION DES ORGUES :

L'état d'avancement des dossiers déposés dans le cadre des restaurations des orgues de Meaux, Melun et Montereau permet d'envisager l'ouverture de l'autorisation de programme en 2009. Les premiers crédits de paiement ne seront proposés au vote de notre Assemblée qu'en 2010.

PREFIGURATION D'UNE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES A TOURNAN EN BRIE :

Depuis plusieurs années un travail autour des Musiques actuelles est mené par différents partenaires à Tournan en Brie. Le Conservatoire Couperin, la Maison des Arts et des Loisirs pour Tous, l'association Fortunella unissent leurs compétences pour proposer un ensemble d'activités qui couvrent toute la chaîne requise pour la qualification d'une politique structurée autour des Musiques Actuelles. En 2007, la municipalité lance une étude pour la création de studios de répétition et d'enregistrements dans les locaux inoccupés de la Ferme du Plateau (où sont déjà implantés le Conservatoire Couperin, la Malt et la Maison des Jeunes). En 2008, dans le cadre d'un

accompagnement des services du Conseil général et avec l'expertise du réseau Pince Oreilles, la nouvelle municipalité reprend à son compte ce projet et confirme la volonté de créer les studios.

L'autorisation de programme correspondante que je vous propose d'ouvrir au budget 2009 s'élève à 100 000 € et les CP 2009 à 50 000 €. Les 50 000 € de CP restants seront prévus dès 2010.

LIEU DE FABRIQUE ARTISTIQUE :

Depuis plusieurs années la question de la création d'un lieu de fabrique sur le Département est posée. Des dossiers de préfiguration sont à l'étude.

C'est pourquoi, je vous propose d'ouvrir au budget 2009 une autorisation de programme de 150 000 €. Les crédits de paiement correspondants se répartissent comme suit : 50 000 € en 2009, 2010 et 2011.

ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE MATERIEL TECHNIQUE :

L'ouverture de l'autorisation de programme de 50 000 € au budget primitif 2009 est destinée à répondre aux demandes formulées par les lieux éligibles à la politique départementale en faveur des investissements culturels et artistiques votée au mois de juin 2007. Les crédits de paiement correspondant seront répartis pour moitié (25 000 €) sur les exercices 2009 et 2010.

2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Complexe cinématographique du Plateau de Brie	2005	2 290 000	625 000
Aménagements intérieurs du Quartier Henri IV du domaine de Fontainebleau – CEMC	2006	610 000	300 000
Equipements Culturels Pontault Combault	2007	1 484 231	400 000
Projet cinématographique Sud Seine et Marne Fbleau Montereau Varennes	2008	356 500	200 000
Total des CP 2009			1 525 000

COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE DU PLATEAU DE BRIE :

En 2005, une autorisation de programme d'un montant global de 1 430 000 € a été votée en faveur de ce projet. Les évolutions successives ont nécessité un soutien financier plus important pour le Département et l'autorisation de programme actuelle – après vote de la DM2 2008 – s'élève à 2 290 000 €.

Une des quatre collectivités concernées, la Communauté de Communes du Provinois ayant validé son avant projet définitif, notre Assemblée, dans sa séance du 21 novembre 2008 a décidé de verser à la Communauté de Communes un acompte d'un montant de 20% (soit 155 915 €) de la subvention globale qui lui sera attribuée .

Nous avons également, au cours de cette même séance procédé à l'individualisation de subventions sur les quatre sites de la façon suivante :

- Communauté de Communes du Provinois : 779 576 €

- Commune de La Ferté Gaucher : 281 187 €
- Communauté de Communes du Pays Fertois : 474 128 €
- Communauté de Communes de la Brie des Templiers : 749 273 €

et de verser à la Communauté de Communes du Provinois un acompte de 155 915 €

Compte-tenu de l'état d'avancement des dossiers je vous propose d'inscrire en 2009 un montant de crédits de paiement de 625 000 € et de répartir les soldes de la façon suivante :

Exercice 2010 : 1 035 000 € et exercice 2011 : 440 000 €

Par ailleurs en cours d'exercice le porteur de projet concernant les cinémas de Coulommiers a changé. La compétence a maintenant été transférée de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers au Syndicat Mixte à la carte «Piscine et Cinéma » et il convient dès à présent de prendre note de ce changement et de modifier notre délibération 6/05 du 21 novembre 2008 de la façon suivante :

Dans le cadre du projet complexe cinématographique du plateau de brie

D'attribuer une subvention de 749 273 € au syndicat mixte à la carte du Centre aquatique et du cinéma.

D'annuler la subvention de 749 273 € votée en faveur de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

AMENAGEMENTS INTERIEURS DU QUARTIER HENRI IV DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU – CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE PROQUARTET :

En 2006, une autorisation de programme d'un montant de 610 000 € a été ouverte pour la réalisation des aménagements intérieurs du quartier Henri IV au Château de Fontainebleau afin d'y accueillir le Centre Européen de Musique de Chambre.

Une convention a été signée le 28 novembre 2007 entre l'Etat et le Département concernant la restauration du quartier Henry IV du Château de Fontainebleau. L'autorisation de programme de 610 000 € votés par notre Assemblée étant destinée aux aménagements intérieurs et les travaux n'ayant pas débuté, je vous propose de répartir les crédits de paiements sur les exercices 2009 pour 300 000 € et 2010 pour 310 000 €.

Le Département et l'Association Proquartet, association porteuse du projet culturel et artistique, ont défini, en septembre 2008, les modalités du partenariat relatif à la mise en œuvre du projet culturel et artistique de l'Association dans le sud Seine-et-Marne.

De son côté, l'Etat a commandé un audit de l'Association dont les résultats viennent d'être communiqués. A l'aune des résultats, les partenaires devront se positionner sur le contrat d'objectifs du Centre Européen de Musique de Chambre et la subvention annuelle de fonctionnement que nous versons à cette structure depuis plusieurs années sera déterminée en fonction des objectifs partagés mentionnés au contrat.

EQUIPEMENTS CULTURELS : ESPACE CULTUREL DE PONTAULT COMBAULT

Une autorisation de programme d'un montant global de 1 484 231 € a été ouverte au budget primitif 2007 pour la réalisation d'équipements culturels et notamment du pôle culturel de Pontault Combault pour 1 200 000 €

L'état d'avancement du dossier a permis de verser les crédits de paiements votés en 2008 et laisse envisager le versement du solde tel que prévu à l'ouverture de l'opération soit,

400 000 € en 2009 et 400 000 € en 2010.

PROJET CINEMATOGRAPHIQUE DU SUD SEINE ET MARNE : FONTAINEBLEAU MONTEREAU VARENNES SUR SEINE

Dans sa séance du 25 janvier 2008 consacrée au vote du Budget pour 2008, notre Assemblée a voté une autorisation de programme d'investissement d'un montant de 356 500 € afin de soutenir le projet cinématographique du sud Seine-et-Marne présenté par les exploitants de Montereau Fault Yonne et Fontainebleau.

Sur ce projet qui concerne les communes de Montereau, Nemours, Fontainebleau, Champagne sur Seine et Varennes sur Seine, 156 500 € avaient été inscrits en crédits de paiement 2008 et 200 000 € en crédits de paiement 2009.

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, notre Assemblée a individualisé 200 000 € au profit de Montereau Ciné Point Com et 156 500 € au profit de Fontainebleau.

Je vous propose, conformément au vote de l'assemblée départementale lors de l'ouverture de l'autorisation de programme, d'inscrire 200 000 € de crédits de paiements au Budget Primitif 2009.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 650 000 € pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire
- l'inscription de crédits de paiement pour 2009 sur autorisation d'engagement antérieure au BP 2009

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2009,

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/01 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 mars 2009

OBJET : Programme d'actions culturelles - Budget primitif pour 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Sur le programme «actions culturelles ».

I - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les subventions suivantes (bénéficiaires ou enveloppes):

Bénéficiaires ou enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2009 en €
Actions Culturelles	CP	1 919 775
Arts plastiques	CP	173 500
Cinéma	CP	10 000
Musique et danse	CP	538 207
Théâtre	CP	25 350
Compagnies artistiques professionnelles	CP	384 000
Décentralisation – enseignements artistiques	CP	916 000
Festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local	CP	430 343
Cultures du Cœur antenne départementale	AD	50 000
Act'Art	AD	1 591 670

*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

- d'adhérer pour l'année 2009 aux organismes suivants :

- à l'association (loi 1901) Agence pour le Développement Régional du Cinéma « ADRC »,
- l'association (loi 1901) Fédération Nationale des Communes pour la Culture,
- l'association (loi 1901) Territoires et Cinéma,
- l'association « les rencontres » Association des villes et régions de la grande europe pour la culture.

Le crédit nécessaire à ces adhésions s'élève à 6 510 €

II - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Restauration des orgues Meaux, Melun et Montereau	74 780
Scène Musiques Actuelles : Préfiguration d'une scène à la Malt de Tournan	100 000
Lieux de fabrique artistique	150 000
Aide acquisition et renouvellement de matériel	50 000
Total de l'AP de dépenses 2009	374 780

- dans le cadre du projet complexe cinématographique du plateau de brie de modifier la délibération 6/05 du 21 novembre 2008 de la façon suivante :

- attribuer une subvention de 749 273 € au syndicat mixte à la carte du centre aquatique et du cinéma dont le siège social est situé à Coulommiers.

- annuler la subvention de 749 273 € votée et individualisée en DM2 2008 en faveur de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

